

MAIRIE DE JUNAS
ARRÊTÉ temporaire relatif à l'utilisation du domaine public communal
afin d'y organiser fête
N°62-2024

Le Maire de Junas,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,
Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,

Vu la demande de la SCIC SAS Le Comptoir JunaSol, représentée par Mme Claire LARGIER, en date du 02 juillet 2024 ;

Considérant que pour permettre l'organisation de la fête du Comptoir JunaSol, entre la place de l'Avenir et le rond-point « des rencontres » situé chemin de Corbières et afin d'assurer la sécurité des organisateurs, du public, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La SCIC SAS Le Comptoir JunaSol est autorisée à occuper le chemin de Corbières, , entre la place de l'Avenir et le rond-point « des rencontres » en vue d'y organiser leur fête comprenant une vente au déballage dans la rue : vide dressing, un comptoir de vente de boissons, diverses animations,...

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour la journée du samedi 28 septembre 2024.

ARTICLE 3 :

Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Maire, les autorités de police ou de la gendarmerie sont chargés de l'application de cet arrêté.

Fait à Junas, le 19 septembre 2024



Le Maire,
Marie-José PELLET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Pellet", is written over the printed name of the Mayor.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.